

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N ° 1841**

présenté par

M. Fugit, Mme Josso, M. Arend, Mme Tuffnell, Mme Pascale Boyer, Mme Marsaud, M. Orphelin,
M. Cesarini, M. Perrot, Mme De Temmerman, Mme Maillart-Méhaignerie, Mme Toutut-Picard,
M. Rudigoz, M. Zulesi, M. Portarrieu, M. Chalumeau, Mme Sylla, M. Fiévet, Mme Pompili,
Mme Piron, Mme Brocard, Mme Leguille-Balloy, M. Julien-Laferrière, Mme Le Feur,
Mme Dubré-Chirat et M. François-Michel Lambert

ARTICLE 14 SEXIES

I. – À la première phrase de l’alinéa 1, substituer au mot :

« phytopharmaceutiques »

les mots :

« autorisés en agriculture biologique ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, après le mot :

« phytopharmaceutiques »,

procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L’amendement vise à permettre une expérimentation en matière de pulvérisation aérienne de produits phytosanitaires limités aux produits autorisés en agriculture biologique pour certaines surfaces agricoles (vigne, pente supérieure ou égale à 30 %)